



POLE REVENDICATIF ASSOCIATIF SANITAIRE COMpte RENDU

Paris, le 20 octobre 2015

Nom du fichier : ccn51_cpn_25sept15_151020A.doc

Total page(s) : 2 pages

Réf. : RG/RM

Objet : Commission paritaire nationale de négociation CCN 51 du 25 septembre 2015

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NEGOCIATION CCN 51 DU 25 SEPTEMBRE 2015

Représentaient la CFDT : Marie Hélène ALLARD, Georges GOMES, Rachel GUILBAULT, Gabriel RéMY.

Avenant complémentaire santé et comité de suivi

Un retour est effectué sur le comité de suivi du 8 septembre.
L'additif prévoyant une base intermédiaire entre la base 2 et la base 3 a été agréé.

Le point d'achoppement est celui de la question du transfert des réserves. En effet le système de mutualisation voulu à tous les niveaux, y compris au niveau des réserves, est remis en question par certains assureurs.

L'actuaire a fermement défendu l'idée qu'il n'était pas question pour un assureur de faire main basse sur les réserves, s'il se retirait du jour au lendemain.

La question se pose de qui est propriétaire de ces réserves ? La réponse est que personne n'est propriétaire : c'est un bien commun, un patrimoine constitué par le fonctionnement du régime.

La conservation des réserves est donc un point indiscutable. Un courrier co-signé par la FEHAP et les organisations syndicales signataires de l'avenant a donc été adressé aux présidents et Directeurs Généraux des assurances en ce sens.

La prochaine réunion du comité de suivi aura lieu le 10 novembre.

Négociation d'un avenant de substitution au titre VII de la CCN51

Le titre VII est dénoncé dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

Il devient obsolète, d'où cette proposition d'un accord de substitution.

Le paragraphe ne fait rien d'autre que renvoyer aux négociations de branche.

Point sur les travaux du groupe classification

La FEHAP souhaite intégrer les nouveaux métiers, et présente à chaque réunion de nouvelles fiches qui nous entraînent dans des discussions rédactionnelles sans fin, et dans des discussions de fond pour lesquelles nous manquons d'ailleurs parfois d'expertise (exemple : qui connaît la réalité du métier de socio-esthéticienne ?).

La CFDT met en place à la fois des propositions ciblées et des propositions structurelles qui reprennent notre projet de Convention unique de branche.

Nous souhaitons défendre l'idée d'une restructuration globale avec une cohérence intra et inter-filière, avec pour principe qu'à un niveau de diplôme correspond un coefficient.

Tout en ayant à l'esprit que des mesures ciblées, notamment sur la reconnaissance du LMD, seraient une bonne porte d'entrée pour entrer dans le vif du sujet, à savoir les coefficients.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 15 décembre.

Calendrier des réunions

Les réunions paritaires seront au nombre de quatre avant la prochaine période des congés d'été. Pour information les dates sont les suivantes :

10 novembre 2015
10 février 2016
03 mai 2016
05 juillet 2016
14 septembre 2016
30 novembre 2016

Les dates du groupe sur les classifications sont les suivantes :

15 décembre 2015
10 février 2016
03 mai 2016
05 juillet 2016
14 septembre 2016
30 novembre 2016

Les négociateurs